

# LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

## ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÛNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

## ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

## ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort  
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C<sup>o</sup>, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

## ELECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 février 1882

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES RÉPUBLICAINS  
RADICAUX (1<sup>re</sup> CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE)

Candidat élu en réunion publique

### CARRIEZ

Conseiller général du canton d'Anse

## UNE PROMESSE TENUE

On se souvient de la fameuse réunion électorale de Charonne, lorsqu'il prit la fantaisie à M. Gambetta de convoquer ses électeurs pour leur rendre compte de son mandat, il avait vainement trié l'assistance sur le volet opportuniste. On peut composer à son gré une salle de cinq cents à mille personnes quand on possède les moyens d'action dont il disposait. On n'érigeait pas de la même manière huit à dix mille électeurs. Ils le lui firent bien voir.

Lorsque M. Gambetta eut épuisé son répertoire de gros mots et d'injures, ses électeurs le sifflèrent. Alors au paroxysme de la colère, des paroles il passa à la menace : « J'irai vous chercher jusqu'au fond de vos repaires ». On rit d'abord, puis on se demanda ce que cela pouvait bien signifier. L'explication se fit pas attendre.

On apprit que dans les conciliabules du Palais-Bourbon où l'honneur de Cahors gouvernait déjà la France, on élaborait longuement et minutieusement un projet de loi qui était appelé à faire « merveille » comme nos chassepots à Mentana. Au moyen de ce nouvel instrument de règne, le futur chef du pouvoir exécutif devait venger les injures faites au black boulé de Charonne.

Ce fameux projet est celui que les journaux d'aujourd'hui publient sous ce titre qui n'est qu'un masque : Projet de loi sur les récidivistes, préparé par M. Waldeck-Rousseau ministre de l'intérieur du précédent cabinet.

En admettant que les abus commis par M. Gambetta pendant ses deux mois de pouvoirs, n'aient pas convaincu les plus aveugles du sort qu'il nous réservait, il n'y a qu'à lire les projets

préparés par son ministère pour se rendre compte des vigoureux moyens dont il entendait se servir.

C'est la manière forte, à la Bonaparte.

Ce projet rappelle la loi de sûreté générale de 1858. Il en a l'odeur et la duplicité violente.

La question des « récidivistes » est à coup sûr une des questions les plus poignantes qu'on puisse traiter. Elle touche à tous les points de notre organisation sociale. Le côté physiologiste empiète sur le côté humain, et la loi de garantie sur la loi de justice. La physiologie affirme que l'homme qui, après avoir commis un premier crime, en commet un second, — vol ou meurtre, — est un incurable. Il y a lésion cérébrale. La loi humaine dit : cette maladie, vous n'avez rien fait pour la traiter; loin de là, vous l'avez développée comme à plaisir, par égoïsme et mépris de votre semblable.

C'est donc avec une grande sérénité d'esprit et un haut sentiment de justice qu'il importe d'aborder cette question.

Tel n'est pas le cas du projet présenté par M. Waldeck-Rousseau.

Deux preuves suffisent.

D'après l'article II de ce projet, seront transportés à la Nouvelle-Calédonie, les individus condamnés pour « coups et blessures » mais « la transportation à vie ne résultera pas de plein droit du jugement portant la première condamnation : elle devra être prononcée. »

Pour coups et blessures ! Mais toutes les fois que le gouvernement voudra se débarrasser d'adversaires qui le gêneront, il n'aura qu'à provoquer une rixe, une algarade quelconque; ses agents viendront déposer qu'ils ont été frappés et blessés, alors que ce sera eux qui auront frappé et blessé. Nos juges condamneront. Rien n'y manquera. Ils prononceront, pour faire bonne et large mesure, la peine de la transportation à vie.

M. Gambetta ira vous chercher dans vos repaires. Il vous l'avait promis. Il tient parole. Une fois n'est pas coutume.

Après les « coups et blessures » viennent les vagabonds et les mendiants. Crime de misère, direz-vous !

C'est le pire aux yeux des gens rentés, gorgés et repus.

Si vous n'avez pas « un domicile certain » ; si vous manquez de travail et n'avez pas par conséquent de « moyens

de subsistance » vous êtes classé parmi les vagabonds ou gens sans aveu, et comme tels vous tombez sous le coup de cette nouvelle loi d'amour.

Un domicile certain ? l'expression est vague et peu juridique. Faudra-t-il être propriétaire pour avoir un domicile « certain » ? Pendant quel laps de temps un ouvrier pourra-t-il rester sans ouvrage sans être taxé « d'individu sans aveu » ?

Par un injurieux raffinement d'iniquité, on assimile les pauvres gens coupables de ce crime de misère, de ce délit d'indigence, à la honteuse caravane des misérables qui vivent de la prostitution et du jeu... non à la bourse ou dans les cercles, mais sur la voie publique.

La discussion approfondie que cet abominable projet de loi soulèvera à la Chambre, nous permettra de revenir sur la question des « récidivistes ».

Mais dès maintenant il est permis de dire que l'œuvre de feu le grand ministre n'était qu'une œuvre de ressentiment, de vengeance et de haine.

Frédéric Cournet.

## DÉPÊCHES DE NUIT

7<sup>h</sup> Télégraphique spéciales

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 17 février.

### La proposition Talandier

La commission d'initiative a conclu au rejet de la proposition Talandier, relative au dépouillement des opinions religieuses et a chargé M. Guillot, de l'Isère, de faire un rapport dans ce sens.

Cella relative à la proposition Barodet, a modifié légèrement le texte. Sont nommés : M. Jean David, président; M. Granet, secrétaire; M. Pelletan, rapporteur.

Le rapport conclura en faveur de l'adoption du projet de résolution.

### Cumul des fonctions

La commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Roques de Filhol, relative au cumul des fonctions rétribuées.

### L'enseignement primaire

M. Paul Bert a été entendu par la commission relative à l'organisation de l'enseignement primaire. Il demanda avec M. Spuller que les instituteurs, soient nommés par les préfets au lieu des recteurs.

M. Paul Bert a été nommé président, M. Steeg secrétaire.

### La loi municipale

La commission des projets de loi municipale a entendu MM. Jules Roche, Lefèvre et Talandier au sujet d'étendre à Paris l'élection des maires. La commission a déclaré que cette revendication méritait d'être sérieusement étudiée.

M. Ribot a été nommé rapporteur.

### La réforme judiciaire

La troisième commission d'initiative a décidé de prendre en considération le projet de loi déposé par M. Martin Feuillée sur la réforme judiciaire, faisant toutes réserves quant au fond du projet.

## LES JOURNAUX

Paris, 17 février.

Le *Moniteur* annonce de Tunis que l'affaire de l'Érida va être soumise à un arbitrage.

Le *Voltaire* déclare apocryphe une lettre publiée par la *Paix* et annonçant que M. Gambetta allait reprendre la direction de l'Union républicaine.

Il serait inexact aussi que M. Gambetta ait ordonné à ses amis de suspendre la campagne de dissolution qu'il n'avait pas ordonné d'ouvrir.

Le *Republicain français* désire fort l'abrogation de certaines lois de l'Empire, mais le renversement de quelques barrières vermoulues ne suffit pas; il faut un remaniement sérieux de nos rouages politiques ou administratifs. Il faut une révision radicale de presque toutes nos lois organiques, et cela le plus tôt possible.

Le *Soleil* proteste contre la proposition d'accorder aux conseils généraux, d'arrondissements et municipaux le droit d'élire des vœux politiques, une pareille loi couvrirait la France de quarante mille petits Parlements, qui seraient autant de conflits locaux.

Le *Paris-Journal* critiquant les projets parlementaires déposés dit que nous en sommes à l'établissement de la tyrannie par en bas.

Le *Paris* déclare qu'il n'y a plus que deux politiques en présence : la politique libérale, qui considère le bien du pays, et la politique autoritaire, qui ramène tout à Gambetta.

Le *Journal des Débats* ne veut pas de la suppression des facultés de théologie catholiques, qui ne font pas courir de grands dangers à l'État.

Le *Gaulois* dit que le projet Paul Bert, qui tend à substituer à la religion d'État justement condamnée une irreligion d'État n'est pas moins intolérant.

L'Union républicaine, journal de M. Floquet, préfet de la Seine, imprime ce qui suit, en parlant de la magistrature :

« Il faut en finir avec cette lépre enjuponnée dont la France souffre depuis trop longtemps. »

## LA ROUTE DE SAINT-CHAMOND

Paris, 17 février.

Relativement à la rectification de la route nationale n° 88, qui traverse Saint-Chamond, nous apprenons que sur les vives instances de l'honorable

député de la Loire, M. Marius Chauvane, M. le ministre des travaux publics vient d'allouer un nouveau crédit de 50,000 francs pour la route de Saint-Chamond.

Voici le texte de la lettre que vient de lui adresser le ministre.

Monsieur le député et cher collègue, Je suis heureux de vous annoncer qu'en dehors du premier crédit de 100,000 francs, affecté aux travaux de rectification de la route nationale n° 88, lors de la répartition du budget de 1882, un crédit supplémentaire de 50,000 francs va être mis à la disposition de l'ingénieur.

Recevez, etc.

Le sous-secrétaire d'État, ROUSSEAU.

## COMMISSION DE PERMANENCE

Paris, 17 février.

Un certain nombre de députés ont l'intention de demander qu'à l'avenir, pendant les vacances du Parlement, il y ait une commission de permanence à la Chambre et au Sénat, afin qu'il n'y ait pas d'intermittence dans l'exercice du contrôle parlementaire.

## INTÉRIEUR

Paris, 17 février.

### NOMINATIONS

Le *Journal officiel* annonce que l'amiral Jaurès est nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg, M. de Bresson, ministre à Belgrade.

M. Clavery, consul général à Anvers, est nommé directeur des affaires commerciales et consulaires au ministère des affaires étrangères.

M. Gérard est nommé secrétaire d'ambassade de 1<sup>re</sup> classe à Madrid.

M. Hopp, ex-chef de division au ministère des cultes, est nommé sous-directeur spécialement chargé des cultes non catholiques.

### LE VOYAGE DE M. GAMBETTA

M. Gambetta venant d'Italie est rentré hier à Paris. M. Gambetta était accompagné de M. Arnaud.

### LA DÉFENSE DE L'ALLEMAGNE

On s'entretient beaucoup dans le monde diplomatique d'un ouvrage d'un officier d'état-major allemand, qui envisage le rôle de défense et les victoires de l'Allemagne si elle était attaquée simultanément par la France et la Russie.

### LE GÉNÉRAL SKOBELEFF

La *France* raconte que le général Skobelev, recevant les étudiants serbes à Paris, a dit :

« Si la Russie n'est pas toujours à la hauteur de ses devoirs patriotiques en général et de son rôle slave en particulier, c'est parce que, au dedans comme au dehors, elle est aux prises avec les influences étrangères. »

« Oh! nous, nous ne sommes pas chez nous; qui, l'étranger est partout, et si vous voulez savoir le nom de cet étranger, de cet intrus, de cet intrigant, de cet ennemi si dangereux pour les Russes et les Slaves, c'est l'auteur du *Drang nach Osten*, c'est l'Allemand ! L'ennemi, c'est l'Allemand. »

« La lutte est inévitable entre les Slaves et les Teutons; elle sera longue, sanglante, terrible, mais les Slaves triompheront. »

Le général Skobelev a ajouté : « Si l'on touche aux États reconnus par des traités, comme la Serbie, le Monténégro, vous ne serez pas seuls, merci, et si la destinée veut, au revoir ! sur le champ de bataille, côte à côte, contre l'ennemi commun. »

### MM. BOUTOUX ET FÉDER

MM. Boutoux et Féder ont été mis en liberté sous caution, hier.

M. Boutoux a fourni 100,000 francs, M. Féder 60,000.

### L'EXPÉDITION TUNISienne

Le *Télégraphe* dit que la fin de l'expédition de Tunisie est considérée comme très prochaine; l'accord serait complètement établi au point de vue diplomatique. Le ministre de la guerre a étudié la formation de corps de troupes destinés à occuper certains points de la Tunisie à titre de garantie.

Indépendamment des troupes françaises, une légion étrangère sera formée à cet effet.

« On assure que le général Wolf resterait à la tête du 7<sup>e</sup> corps d'armée; le général de Gallifet, commandant du 9<sup>e</sup> corps, serait nommé commandant du 4<sup>e</sup>, au Mans; le général Cornat, qui est au Mans, succéderait, à Tours, au général de Gallifet; les généraux Lebon, Lefèvre, du 1<sup>er</sup> corps, et Berel, du 3<sup>e</sup>, ne seraient pas remplacés. »

### LES AGRICULTEURS DE FRANCE

L'Assemblée des agriculteurs de France a discuté aujourd'hui surtout la question du dégrèvement des vignes phylloxérées. Elle a été d'avis de supprimer l'impôt foncier pour ces vignes.

L'Assemblée a émis le vœu que la gratuité de l'enseignement soit laissée à la charge de l'État et que l'article 3 de la loi de 1881 soit abrogé.

Elle a exprimé, en outre, le vœu que le projet excluant les plus forts imposés du vote des centimes additionnels soit retiré.

### NOMINATIONS CONSULAIRES

On assure que M. Mariani, directeur des affaires consulaires et commerciales au ministère des affaires étrangères, sera nommé ministre à Munich; M. de Mouy, ministre à Athènes, serait nommé ministre à Stockholm; M. Barrère, commissaire du Danemark, est nommé ministre à Athènes; M. Patenôtre, ministre à Stockholm, est nommé ministre à Rio de Janeiro.

### LES JÉSUITES EN FRANCE

Quelques journaux conservateurs ont annoncé dernièrement qu'un certain nombre de jésuites expulsés conformément aux décrets du 29 mars, rentreraient en France. Nous sommes autorisés à démentir cette nouvelle qui est absolument fautive.

### LE DIRECTEUR DE LA PRESSE

Lievin, est nommé directeur de la presse du ministère des affaires étrangères.

### LES DÉLÉGUÉS À LA GRAND-COMBE

Demain soir, à huit heures, partira de Paris pour Nîmes et la Grand-Combe, la délégation de l'extrême-gauche composée de MM. Clémenceau, Lanessan, Girardet, H. Maret et Brousse, désignés par le groupe pour faire une enquête sur la grève de la Grand-Combe.

L'extrême-gauche invite les députés du Gard à se joindre à elle. Seul M. Demons accepte.

À leur retour la délégation sera invitée à passer par Nevers où un banquet lui sera offert.

M. Clémenceau prononcera un grand discours.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

27

## LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

## CONDAMNÉ A MORT

(Suite.)

Avant de remonter près de Gabrielle, elle courut au fond du jardin. Blaireau s'y trouvait.

— La sage-femme est venue, lui dit-elle, mais elle n'a pas jugé utile de rester; elle vient de s'en aller. Toutefois, elle est certaine que c'est pour demain.

— En ce cas, je n'ai plus rien à faire ce soir à Asnières, je rentre à Paris. Je ne pourrai pas te voir demain dans la journée, tu n'as pas oublié ce qui est convenu ?

— Non. Demain soir à dix heures au bord de la Seine.

— Très-bien. Je vais donner à l'affaire mes derniers soins. Bonne nuit et à demain soir !

Le lendemain, la sage-femme arriva à sept heures.

Gabrielle avait horriblement souffert toute la nuit. Les douleurs étaient devenues intolérables; elle se tortait convulsivement sur son lit. La pauvre en-

fant souffrait d'autant plus qu'elle retenait ses plaintes et étouffait ses cris dans sa poitrine.

La sage-femme ne la quitta plus. A une heure elle était délivrée. Mais à la douleur succédait l'anéantissement. Maintenant elle gisait sur sa couche, brisée, sans force et blanche comme un lis. Tout ce qu'il y avait de vie en elle semblait être dans ses yeux étincelants. Son regard était lumineux.

Quant la sage-femme prononça ces mots :

« C'est un garçon ! » son front devint rayonnant et sa physionomie prit une expression de joie indicible.

Elle leva ses mains blanches et tremblantes, et, comme en extase, elle murmura :

— Un garçon ! c'était mon désir secret... Mon Dieu, je vous remercie de l'avoir exaucé !

Elle resta un moment silencieuse, puis tendant ses bras, elle reprit :

— Oh ! donnez-le moi que je l'embrasse ?

On lui mit son enfant dans les bras.

Elle le regarda d'abord avec un ravissement inexprimable, puis des larmes jaillirent de ses yeux et elle le couvrit de baisers en sanglotant.

— Je connais ça, dit tout bas la sage-femme à l'oreille de Solange; elle pense au père en embrassant l'enfant.

Elle reprit le petit être, en déclarant que c'était le plus bel enfant qu'elle eût vu venir au monde, et se mit en devoir de le mettre dans ses langes.

Pendant ce temps, sur son ordre, Solange avait préparé un verre d'eau sucrée.

Elle en fit avaler trois ou quatre petites cuillerées à l'enfant, qui témoigna sa satisfaction par un petit bruit que fit sa langue au bord de ses lèvres.

— Oh ! le petit gourmand, l'entendez-vous ? dit-elle gaiement. Par exemple

on ne dira pas que celui-là n'a pas envie de vivre !

Elle allait le coucher dans la corbeille d'osier.

— Je voudrais bien l'avoir près de moi, dit Gabrielle.

— Il ne faut pas qu'on vous contrarie, répondit la sage-femme.

Et elle coucha l'enfant à côté de la jeune mère.

— Il va dormir cinq ou six bonnes heures, reprit-elle, je reviendrai ce soir à six heures, nous lui donnerons encore un peu d'eau sucrée, et demain il prendra le sein comme un petit glouton qu'il est.

Elle se retira après avoir donné ses instructions à Solange pour les soins que réclamait la malade.

Toute la journée, la complice de Blaireau se montra très-affectueuse vis-à-vis de Gabrielle. Elle eut un redoublement d'attentions et de prévenances.

Quant la sage-femme revint, elle trouva la malade aussi bien que possible.

— Elle n'a pas encore dormi, lui dit Solange.

— Soyez tranquille, répondit-elle, le sommeil viendra.

Elle prit l'enfant, le fit boire, le mit dans d'autres langes, l'emballa et, cette fois, le coucha dans le berceau.

Elle donna elle-même une tasse de bouillon à Gabrielle et arrangea sa tête sur les oreillers.

— Vos yeux se ferment, lui dit elle en souriant, vous allez passer une bonne nuit.

En effet, la jeune mère était vaincue par le sommeil.

La nuit était venue, une nuit magnifique, splendide étoilée.

Il était plus de neuf heures.

— Je n'ai que juste le temps nécessaire, se dit-elle.

Elle passa dans sa chambre et acheta

de s'habiller. Ensuite elle regarda par tout.

— Non, je ne laisse rien, murmura-t-elle.

Elle prit une couverture de laine, placée d'avance sur un meuble et entra dans l'autre chambre. Gabrielle n'avait pas fait un mouvement. Au milieu du silence profond on entendait le bruit régulier de sa respiration.

— A la leur pâle et indécise de la veilleuse, Solange regarda un instant ce charmant et doux visage. En pensant aux chagrins, aux douleurs réservés à cette malheureuse enfant, dont elle avait pu apprécier les qualités exquises du cœur, elle se sentit vivement émue.

Tant il est vrai qu'à de certains moments les plus mauvaises natures peuvent se laisser attendrir.

Mais il y avait derrière elle le terrible Blaireau, son maître; elle était son esclave, elle ne pouvait plus reculer.

En accompagnant la sage-femme jusqu'à la porte du jardin, Solange lui mit cinquante francs dans la main.

— Mais vous auriez pu me payer dans quelques jours lui dit-elle.

— Qu'est-ce que cela fait ? J'aime autant que ce soit aujourd'hui.

— Avez-vous des nouvelles de votre neveu ?

— Il arrivera très probablement demain matin.

— Tant mieux ! Vous lui ménagez une heureuse surprise.

La sage-femme s'en alla. Solange ferma soigneusement la porte.

Elle revint dans la chambre de Gabrielle. La jeune mère dormait d'un sommeil profond. L'enfant dormait aussi.

Cependant sa compassion se traduisit par un acte de générosité que Blaireau aurait certainement blâmé. Elle tira sa bourse et la mit dans un vide-poche sur la cheminée.

Au moment où elle se baissait pour prendre le petit, elle entendit la mère qui disait :

— Mon enfant !

Elle se redressa aussitôt avec effarement.

Gabrielle dormait toujours. Elle rêvait.

Solange eut un brusque mouvement de tête.

— Il le faut, murmura-t-elle.

Elle prit l'enfant, l'enveloppa rapidement dans une couverture de laine et sortit sans bruit de la chambre dont elle referma la porte.

Un instant après, elle était hors du jardin. Elle suivit un sentier à travers champs et arriva bientôt à une des rues qui aboutissent sur la place du marché. Elle traversa la place sans rencontrer personne, et se dirigea rapidement vers la Seine.

Sur le chemin de halage, en face la pointe de l'île des Ravageurs, devenue si célèbre depuis le roman d'Eugène Sue, stationnait un coupé de maître attelé de deux chevaux superbes. Le cocher était sur son siège, enveloppé dans un ample manteau de couleur sombre, et la figure à demi cachée sous un chapeau de feutre à larges bords. Il avait quelque peine à maintenir ses deux bêtes qui piaffaient d'impatience.

Ce cocher n'était autre que S

JUSTICE DISTRIBUTIVE

Paris, 17 février. Les citoyens Klinger et Meuzet (l'aîné est âgé de dix-huit ans et demi), ont été condamnés à trois mois de prison pour avoir voulu porter une couronne, le 8 janvier dernier, sur la tombe de Blanqui.

ALGÉRIE & TUNISIE

Paris, 17 février. On lit dans le Progrès militaires : L'arrivée de M. le général Forgemol à la tête du corps d'occupation en Tunisie va amener certaines modifications dans la répartition des commandements.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Echouement d'un steamer. Londres, 17 février. Le steamer Tiber a échoué près de Saint-Thomas; les passagers, l'équipage et la cargaison ont été sauvés.

Une explosion de grisou. Londres, 17 février. Une explosion de grisou s'est produite à Tremadange, près Hartlepool, au moment de l'explosion, il y avait 130 mineurs dans la houillère.

IRLANDE

Assassinat d'un policeman. Dublin, 17 février. Un policeman a été assassiné l'avant-dernière nuit dans le comté de Galway; on a opéré une arrestation. Le mobile du crime est inconnu.

ESPAGNE

La dette extérieure de la France. Madrid, 17 février. Il est bruit que les négociations pour le règlement de la dette extérieure à Paris sont très avancées.

TURQUIE

Constantinople, 17 février. Une dépêche arrivée ici annonce que M. de Courcel a remis au gouvernement allemand une note exprimant la pensée qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de ce qui se passe en Egypte.

SERBIE

Belgrade, 17 février. Dans le cas même où la liquidation donnerait 50 000 ans créanciers de l'Union générale, la Serbie éprouvera une perte de 20 millions environ.

La Commission

VICTIMES DU DEUX-DECEMBRE

Paris, 16 février. La commission générale instituée par décret du 14 février pour faire le classement définitif des demandes introduites par les victimes du Deux-Décembre et de la loi de grâce, générale, se compose du ministre de l'Intérieur, président du sous-secrétaire d'Etat, de MM. Victor Hugo, Schocher, Massé, El-Zézar, Pin, Sénalens, Madier de Montjan, Nadaud, Greppo, Dethou, députés; Chagnouf et Berger, conseillers d'Etat; Georges, conseiller à la cour des comptes; Le Guay, directeur des affaires départementales et communales; Cazelles, directeur de la sûreté générale; Voléjac, directeur des affaires étrangères et des grâces au ministère de la Justice, et de Roussy, directeur général de la comptabilité publique aux finances.

PROJET DE LOI

INSTITUTEURS

M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, a déposé hier sur le bureau de la Chambre, un important projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et à la réorganisation des conseils départementaux de l'Instruction publique.

TITRE PREMIER

Des conseils départementaux et des comités cantonaux de l'enseignement primaire. Article premier. — Le conseil départemental de l'enseignement primaire est composé ainsi qu'il suit : Le préfet, président; L'inspecteur d'Académie, vice président; Quatre membres du conseil général nommés par le ministre; Le directeur de l'école normale d'instituteurs; La directrice de l'école normale d'institutrices; Deux inspecteurs primaires nommés par le préfet.

Art. 2. — Pour le département de la Seine, le conseil devra compter six conseillers généraux, six inspecteurs primaires, six représentants de l'enseignement primaire public et quatre membres de l'enseignement libre. Art. 3. — Un règlement d'administration publique déterminera le nombre des membres à élire, pour chaque département et les formes de l'élection.

Art. 4. — Tous les membres du conseil sont nommés pour 3 ans. Leurs pouvoirs peuvent être indéfiniment renouvelés. Les pouvoirs des conseillers généraux cessent avec leur qualité de conseillers généraux. Art. 5. — Le conseil se réunit une fois par mois.

En cas d'urgence et sur la demande de l'inspecteur d'Académie, le préfet le convoque en session extraordinaire. Art. 6. — Il est institué dans chaque canton un comité de l'enseignement primaire composé de : L'inspecteur primaire, président; Un instituteur et une institutrice titulaires des écoles publiques au canton. Des délégués des communes du canton, à raison de un par cinq communes, sans que leur nombre puisse être inférieur à trois, nommés par les commissions municipales scolaires du canton.

Le comité cantonal se réunit au moins une fois tous les trois mois, dans une des communes du canton. Les membres du comité cantonal ont leur entrée dans les écoles publiques et libres du canton. Art. 7. — Le comité cantonal est appelé à donner son avis : Sur le nombre des écoles communales à ouvrir et sur l'établissement des écoles de hameau; Sur la réunion de plusieurs communes pour l'entretien d'une seule école; Sur l'établissement des écoles primaires supérieures des classes enfantines et des écoles maternelles; Sur les autorisations relatives à l'établissement des écoles mixtes quant au sexe.

Art. 8. — Les conseils départementaux et les comités cantonaux seront constitués dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi. Seront seuls appelés à prendre part à l'élection les instituteurs et institutrices titulaires munis du brevet de capacité, et les directrices d'écoles maternelles munies du certificat d'aptitude. (A suivre.)

Le nouvel uniforme de la Cavalerie

L'Armée française annonce que le comité de cavalerie a enfin réussi à faire adopter un uniforme nouveau pour la cavalerie française dont la commodité ne le cède en rien à l'élégance; cette mesure était attendue avec une grande impatience par les troupes à cheval, surtout par celles condamnées au port de l'incommodé tunique, ornementée d'une sous-ventrière rigide et large, appelée ceinture.

Voici le détail exact de la nouvelle tenue de l'arme :

HUSSARDS ET CHASSEURS

Dolman de hussards en drap bleu de ciel. Les devants, le tour, l'ouverture de gauche, les pattes de poches de poitrine et la basque du dos, passe-poilés en drap garance. La longueur est telle que l'homme étant assis sur un siège plat, le bas du dolman s'élève de 2 à 3 centimètres au-dessus de la poitrine au moyen de sept boutons demi-pousés en étant et quatre derrière sur la sous-bras.

Collet et parements bleu-de-ciel, passe-poilés garance; sur le collet est cousu (en drap garance) le numéro du régiment. Le ceinturon est porté sous le dolman. Sur les épaules sont posés deux tringles en tresses carrées écarlates, semblables à celles de l'artillerie.

Pantalons d'ordonnance en drap garance, passe-poil bleu-de-ciel, tombant droit sur botte. Culotte en drap garance, basanée en drap, passe-poil bleu-de-ciel. Bottes dites à la dragonne, venant au-dessous du genou.

Pour les chasseurs, même costume, seulement le collet est garance.

DRAGONS ET CURASSIERS

Dolman, drap bleu foncé; collet et parements, drap bleu foncé; même passe-poil en drap garance et même confection que les hussards et chasseurs, boutons blancs émail, et tringles écarlates sur les épaules. Le ceinturon est porté sous le dolman. Culottes, pantalons et bottes même forme que les hussards et chasseurs.

Pour la culotte et le pantalon de ces deux armes, le passe-poil est bleu foncé. La tenue des officiers est pareille en tous points à celle de la troupe. Numéros en argent sur le collet, les épaulettes et les tresses carrées sur les épaules; boutons de grand format et métal dorés en sautoire argent, pour les hussards et les chasseurs.

Pour les dragons, leur remplacement, l'argent, les plus, les officiers de cuirassiers et de dragons auront pas le noué hongrois sur les manches, mais bien les galons portés actuellement sur la tunique. Le projet que le ministre de la guerre va présenter au Parlement aura pour

conséquence une économie annuelle de 4 millions sur l'habillement de la troupe. Il joindra, comme on voit, les avantages de l'économie pour le budget et pour l'officier, de la commodité pour ce dernier et pour le cavalier, et de l'élegance pour l'aspect de la troupe. Il aura en outre, cet avantage fort apprécié d'introduire dans la tenue de la cavalerie française une uniformité relative qui contrastera heureusement avec le bariolage des uniformes actuels.

GRÈVE DE ROANNE

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur, Nous venons vous prier de vouloir bien insérer dans le plus prochain numéro de votre journal la note suivante: Afin de tromper l'opinion publique, nos adversaires viennent de nous accorder le rouleau métrique. Mais, — car il y a un mais, — il faudra que l'ouvrier en fasse la demande chaque fois qu'il voudra se rendre compte de son métrage.

En exigeant la demande de l'ouvrier, ces messieurs n'ont qu'un but, se débarrasser des travailleurs hardis qui voudraient se rendre un compte exact de la longueur de toutes leurs pièces, et intimider d'avantage les pères de familles qui, pour la plupart, préféreraient se laisser tricher plutôt que de risquer de se faire mettre à la porte, c'est-à-dire plutôt que de se voir enlever le pain de leurs enfants.

Dans une grande réunion de tous les grévistes — par force — tenue hier, 15 courant, à la salle de Venise, il a été décidé à l'unanimité que le rouleau métrique devait être obligatoire, c'est-à-dire que tout ouvrier devrait mesurer sa coupe lui-même en la portant au magasin et sans avoir besoin d'en demander la permission. L'entente parmi les grévistes est admirable, l'ordre est parfait; enfin tout nous fait prévoir que nous serons victorieux, grâce à la solidarité dont font preuve, à notre égard tous les travailleurs.

Hier, nous avons reçu de la chambre syndicale de Thizy la somme de 153 fr. 25 cent., dont 100 fr. pris sur la caisse et 53 fr. 25 de souscriptions. De toutes parts, nous recevons des secours analogues.

Merci à nos amis de Thizy en particulier et à nos frères de France en général. Pour la commission centrale de la grève :

Le Secrétaire, CHARLES FOUILLAND.

P.-S. — Au moment de cacheter cette lettre, nous apprenons que des chevaliers d'industrie exploitent les villes des environs, notamment Tarare; ils demandent au profit des grévistes de Roanne. Nous invitons ceux qui désireraient souscrire en notre faveur, de ne donner leur argent qu'à des délégués mandatés par le comité de la grève ou par les associations de la localité et porteurs de listes de souscriptions pourvues du cachet de la grève.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, le 17 février. La dépression qui a traversé nos régions le 15 au soir a donné des pluies générales sur la France; Paris 7 mm., Besançon 8, Nancy 9, Cherbourg 15, Rochefort 22. En se transportant sur la Méditerranée, elle a également occasionné de fortes averses en Algérie; Alger 13 mm., Nemours 3, Tunis 2. Aujourd'hui, cette dépression paraît s'éloigner vers le S.-E., tandis qu'une bourrasque nouvelle aborde le nord des Îles Britanniques. Temps probable : Assez beau; brumeux. Vu et approuvé : Le Directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

THÉÂTRES

SARAH-BERNHARDT

Après les Pauvres Ménages, Froufrou. Sarah-Bernhardt a voulu se faire entendre dans les meilleurs ouvrages de son répertoire. Froufrou est sans contredit être classé au premier abord parmi celles-ci. Là, son jeu fin, ses délicates nuances, son tempérament merveilleux peuvent se jouer à leur aise; l'artiste possède son rôle à fond, elle s'est entièrement identifiée à son personnage.

Dès les premières scènes, elle empoigne son public et au troisième acte l'enthousiasme est délirant. Le public est nombreux, qui l'applaudit, on écoute sous le charme et on passe par toutes les émotions de la pièce. La grande tragédienne a le don d'impressionner son public au suprême degré; la se reconnaît la véritable artiste, là est le véritable talent.

La scène déchirante de la mort, au quatrième acte a été rendue avec une vérité terrifiante; elle a été d'un réalisme terrible et a laissé les spectateurs sous une impression pénible de laquelle n'ont pas tardé à ressortir des sentiments d'admiration manifestés par une ovation immense et spontanée. La grande tragédienne a été rappelée à diverses reprises et convertie d'applaudissements.

Mme Sarah-Bernhardt a été admirablement secondée par les autres artistes de la troupe. Parmi ces derniers, nous avons retrouvé la charmante Lina Munte qui a brillamment tenu son rôle et s'est fait beaucoup applaudir.

Mme Sidney, MM. Angelo Chamonin et Dorsey, ont été très agréables. Hier, on jouait le Prince des Georges devant une salle comble. Les représentations se suivent et le succès va croissant pour la grande artiste. Mme Sarah-Bernhardt a trouvé dans cette œuvre un rôle qui convient parfaitement à son merveilleux talent. Au deuxième acte, elle a rendu avec la plus grande fidélité les sentiments délicats d'une femme, d'une épouse trompée.

Au troisième acte, elle devient alors superbe, lorsqu'elle lance l'anathème à la loi qui ne peut rien pour protéger un cœur, à la loi qui seulement garantit la fortune et à la famille dont l'impudence est la même. Le succès de Froufrou n'a pas jeté d'ombre sur la Prince des Georges, qui a valu à Mme Sarah-Bernhardt un succès sinon plus accentué, tout ou moins aussi considérable.

Le cinquième acte d'Hernani, qui terminait la représentation, a été un véritable triomphe pour la célèbre tragédienne. La sa voix délicate, son organe charmant se sont déployés avec un talent inimitable. Elle a terminé la célèbre tragédie de Victor Hugo au milieu d'une ovation brillante et enthousiaste.

Ce soir, l'éminente artiste jouera la Dame aux Camélias. Ses nombreux admirateurs ne perdront pas cette nouvelle occasion de venir encore l'applaudir. J. DAVENNY.

GRAND-THÉÂTRE

Hier encore, le Prophète a fait salle comble, c'est-à-dire le maximum de la recette s'est élevée à plus de 4350 francs, en pareil résultat, la Direction, vient à nouveau de s'attacher Mme Appia, pour trois autres représentations qui seront données dans le courant de ce mois, la première aura lieu lundi, à partir d'aujourd'hui les feuilles de location sont à la disposition du public.

EDEN-THÉÂTRE A. DELILLE

Aujourd'hui aura lieu au théâtre Delille, trois grandes représentations pour lesquelles M. Newbors promet un programme bien varié.

Il est inutile d'énumérer les détails du programme, attendu que tout Lyon sait que M. Newbors a offert chaque jour à ses spectateurs de nouvelles choses, ce qui fait que chaque soir la salle est comble. Les billets de faveur pour les familles seront remis à chaque représentation.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

Dimanche, 17 février, La Tour de Nesle, Monsieur va au cercle, comédie-vaudeville en un acte.

MENAGERIE BIDEL

Le succès obtenu à Lyon par M. Bidel, ne se dément pas, tellement les exercices qu'il fait exécuter à tous ses animaux sont aimés du public qui ne lui ménage pas les applaudissements.

Nous apprenons avec regret que cette belle collection zoologique va bientôt nous quitter, car on allait chez Bidel comme on va au parc, et on y passait une soirée très agréable.

EDEN-THÉÂTRE DELILLE

Tous les soirs, Spectacle varié Par MM. A. DELILLE et

NEWBORS BILLET DE FAVEUR offert aux lecteurs du Réveil avec ce billet (coupé) on ne paiera que MOITIÉ PRIX

SPECTACLES DU 18 FÉVRIER 1882

Grand-Théâtre

Relâche. Théâtre des Célestins 7 h. 1/2. — Le Lion amoureux. Un Tigre du Bengale.

Théâtre Bellecour Représentation de Mme Sarah Bernhardt, la Dame aux camélias. Alcazar. (Rue de Séze) Bal masqué, paré et travesti. Orchestre nombreux avec quatorze trompes de chasse.

TENTATIVE DE MEURTRE

Le nommé Guillermin, boulanger, âgé de 49 ans, demeurant cours Charlemagne, 15, revenant de Saint-Rambert l'Île Barbe, où il était allé pour visiter un fonds de boulangerie qu'il se proposait d'acheter lorsque, arrivé sur le quai de Serin, il entra au café Allemand, se fit servir une consommation et lia conversation avec le nommé François Verne. Ils burent ensemble plusieurs tournées de rhum, après quoi celui-ci l'invita à monter chez lui, en compagnie d'un nommé Faure, apprenti, âgé de 22 ans. Ceux-ci acceptèrent.

On lui encore deux bouteilles de vin vieux et deux de vin blanc. Verne, dont la tête était échauffée, chercha bientôt querelle à ses invités et se mit à les frapper à coups de poing, disant à son enfant, âgé de 6 ans : « Donne-moi ma hache. »

Faure, craignant un malheur, s'empressa de sortir afin de prévenir les voisins.

A son retour, un terrible spectacle frappa son regard, Guillermin était étendu sur le sol, ne donnant plus signe de vie.

Le sang s'échappait de cinq blessures profondes que ce malheureux portait à la tête.

On s'empressa de le relever, et le docteur Perrin, mandé en toute hâte, prodigua au blessé tous les secours de son art.

Quant au meurtrier, dont le regard encore hébété par l'ivresse se fixait sans comprendre sur sa victime, il se laissa désarmer et arrêter sans résistance.

Les blessures de Guillermin, quoique assez graves, ne mettent pas sa vie en danger.

UN TRISTE DRAME

La nuit dernière, vers 9 heures, M. Drujon était occupé à peindre la devanture d'un magasin de la rue de la Charité, lorsque l'échelle sur laquelle il était monté glissa brusquement par suite d'une secousse violente que lui imprima un passant.

Drujon tomba d'une hauteur de 2 mètres, la tête la première et dans sa chute

se fit des contusions d'une certaine gravité. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il n'a repris ses sens que deux heures après son entrée à l'hospice.

Dans la matinée d'avant-hier, les gardiens de la paix ont trouvé, couchés sur le ponton du bateau à vapeur le Parisien, la nommée Marie Fournier, qui a déclaré être sans domicile et sans ressources.

Cette malheureuse, qui paraissait exténuée de fatigue, a été par leurs soins conduit à l'Hôtel-Dieu, où elle a été admise d'urgence.

Un feu de cheminée s'est déclaré hier au numéro 51 de la rue Thomassin chez Mme Charlet, repasseuse.

Il a été éteint par deux gardiens de la paix de service dans le quartier. Dégâts insignifiants.

La nuit dernière, des malfaiteurs restés inconnus, ont cherché à s'introduire à l'aide d'effraction, dans le magasin de M. Gagnieur, épicer, quai Pierre-Scize, 15.

Derangés dans leur criminelle tentative, ils ont pris la fuite dans plusieurs directions. Le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête.

Crime à Chaponost

De nouvelles perquisitions ont été faites hier dans les communes de Chaponost, Brignais et Oullins. Elles n'ont amené la découverte d'aucun fait digne d'être relaté.

Plusieurs de nos confrères du matin ont raconté que de graves soupçons pesaient sur une bonne qui avait été quelque temps au service de la victime, et qui aurait été vue il y a quelques jours à Lyon, en compagnie d'un salimbambue.

C'est donc une allégation sans fondement dont la justice n'a pas à s'occuper. Cet étrange crime passionné toujours à un haut degré l'opinion publique.

Il est à souhaiter que la lumière se fasse promptement et qu'un châtiement sévère, en punissant les auteurs de ce forfait épouvantable soulage et rassure la conscience publique justement alarmée.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin, rue de la Poulaille 15, dans le magasin de MM. Pourret, Ferrand et Pré.

Les pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville, avertis aussitôt, sont arrivés sur les lieux et, après une heure et demie de travail, sont parvenus à écarter tout danger.

Les dégâts, évalués à 600 fr., sont couverts par une assurance.

Des passants ont relevé, dans la journée d'hier, rue de Grillon, un pauvre vieillard nommé Jean Fourlet, âgé de 83 ans, qui était tombé d'inspiration.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, le vieillard a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Élection de Villefranche

Samedi, 19 février, réunion publique électorale à Belleville, salle de la Grenette, à cinq heures.

Tous les candidats sont priés de considérer la présente annonce comme un pressant appel à venir se faire entendre.

Volontaires du Rhône

Société d'études militaires. Dimanche, 19 courant, premier exercice de l'école du soldat, au Clos-Jouve. Réunion au siège, place du Petit-Change. Départ à sept heures.

La fanfare y assistera. Le Commandant, PANTIN.

Classe de 1881

Les jeunes gens de la classe de 1881 sont reçus aux volontaires du Rhône, sans frais d'inscription. La tenue ne leur sera pas obligatoire, et ils pourront suivre tous les cours qui y sont professés, topographie, comptabilité, tir, exercice, marche.

Dimanche, 19 février, grande soirée chantante donnée au bénéfice d'une œuvre démocratique, café Ruel, place de la Croix-Roussse, 4, au 1er, avec le concours de MM. Prost, Monginod, Rousson, Gondin, Mony et plusieurs autres amateurs.

On commencera à six heures et demie.

M. A.-J. Thierry, professeur à l'École d'agriculture d'Euilly, fera dimanche prochain, 19 février, une conférence publique et gratuite sur la taille des arbres et la phylloxera.

La conférence aura lieu à midi et demi dans la salle de l'ancienne mairie de Tarare.

Parti ouvrier Français

Agglomération lyonnaise. Les groupes adhérents au parti ouvrier sont invités à se rendre, aujourd'hui 18 courant, à huit heures du soir, salle Bicotier, boulevard de la Croix-Roussse, 433, entrée rue Duverrier.

ORDRE DU JOUR : Audition du Citoyen Malon, délégué du conseil national.

Pour le Comité fédéral, Un des Secrétaires, C. CAMET. Les citoyens et citoyennes qui n'auraient pas de lettres en trouveront à la porte.

Cercle d'études sociales

Première circonscription électorale. Aujourd'hui 18 février 1882 : 1re Lecture d'une lettre de l'Association Bastiat de Bordeaux.

2e Continuation de la discussion sur la caisse nationale de retraite, par le citoyen Yvan.

Le secrétaire, SONTONNAN.

SOUSCRIPTIONS

Son des Écoles

Réquisit fait à l'enterrement civil du citoyen Chéix, pour le Sou des écoles, versé par le citoyen Kramer père, 2 fr. 60 c.

BOURSE DE PARIS

Table of stock market prices for Paris, including various bonds and shares like 'Union génér.', 'Crédit de Fr.', etc.

BOURSE DE LYON

Table of stock market prices for Lyon, including 'Suez', 'Foncière', 'Ville de Lyon', etc.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Association alimentaire. Saint-Etienne. — Nous avons dit, dans un précédent article, que le but de cette association philanthropique était celui-ci :

ACCIDENT DE VOITURE

Hier soir, un tombereau conduit par le sieur Moutet a été heurté rue des Sorbiers, par un char de buttes et renversé ainsi que le cheval qui y était attelé.

ARRESTATION

Pierre Arrésangle, âgé de 14 ans et Pierre Arrésagé, âgé de 18 ans, ont été arrêtés ce matin, comme complices du vol d'un portemanteau, contenant 362 francs, vol dont nous avons parlé hier.

CAVALCADE DE BIENFAISANCE

Nous apprenons que les membres de l'orchestre du Grand-Théâtre ont pris l'initiative d'une cavalcade qui aura lieu mardi, 21 courant, à bénéfice des pauvres.

GRAND THÉÂTRE

Demain samedi, la Vie Parisienne. Comme lever de rideau, le Bourreau des Crânes.

ARRESTATION

Saint-Chamond. — Hier jeudi, les agents de police de service sur la place Notre-Dame, ont arrêté un pick-poket au moment où il mettait la main dans la poche du tablier d'une dame; il avait déjà eu le temps d'en retirer le portemanteau qu'il s'est em-

pressé de laisser glisser à terre, aussitôt qu'il s'est aperçu qu'il avait été vu. Ce n'est pas le premier méfait que cet individu avait commis dans la journée; déjà une personne était venue le matin se plaindre au commissaire que son porte-manteau lui avait été soustrait pendant le cours du marché.

Contrevenu avec le voleur, cette femme l'a parfaitement reconnu; le voleur lui-même a fait les aveux les plus complets au sujet des deux méfaits qui lui sont reprochés, et a même remboursé l'argent à la dame avec laquelle il a été confronté.

Interpellé par M. Bellat, commissaire de police, sur son état civil, il a déclaré se nommer Henri Ligabue, Italien d'origine. Il sera conduit devant M. le procureur de la République.

FRAUDE

Hier, sur la place du Marché, M. Bellat, commissaire de police, a fait dresser procès-verbal contre deux propriétaires des environs, pour avoir exposé et mis en vente des pains de beurre n'ayant pas le poids qu'indiquait leur forme.

La marchandise a été confisquée et immédiatement portée à l'hospice.

ISÈRE

SAINT-MARTIN-D'HÈRES

Grenoble. — Les fondateurs de la Société du Sou des écoles de Saint Martin d'Hères ont eu l'excellente initiative d'organiser en faveur de cette œuvre une fête de famille, qui aura lieu dimanche prochain 19 février, au café-restaurant Perrichet.

Un grand bal s'y tiendra à 5 heures du soir; tous les habitants des communes voisines sont invités à y assister.

La commission d'organisation a pris tous ses mesures pour donner à cette réunion le caractère d'une fête agricole et utile.

A midi, un banquet fraternel aura lieu au même établissement.

Félicitons les organisateurs de cette fête à laquelle nous souhaitons un vif succès.

VOL DE 1012 FRANCS

Dimanche dernier, dans la soirée, des malfaiteurs profitant de l'absence des époux Theuvenon (Frano), propriétaires et dentistes, à Rengis, se sont introduits dans leur domicile à l'aide d'une calade et d'effraction.

Dans une garde-robe, ils ont dérobé un portemanteau contenant une somme de 1012 francs et une autrice de 42 fr. dans la poche d'un gilet accroché dans une chambre à coucher.

Une enquête est ouverte.

VIOLENT INCENDIE

Dimanche dernier, vers cinq heures du soir, un terrible incendie dont la cause est inconnue, a éclaté dans le bourg de Virvilly.

Quatre maisons d'habitation et leurs dépendances sont devenues la proie des flammes.

La pompe de la localité et celle de Mercilloles ayant été transportées aussitôt sur les lieux du sinistre, on a pu circonscire le feu et préserver le reste du quartier.

Ces constructions étaient également occupées ou louées par trois locataires de Virvilly.

Les pertes qui s'élevaient à la somme de 50,000 fr. environ, sont couvertes par des assurances.

Vienne. — Avant hier un vol important de laine a été commis au préjudice de M. C..., dégraisseur.

Ce vol s'est accompli dans les circonstances suivantes :

M. C... chargeait devant chez lui, place du Bacon, sa voiture de balles de laine. S'étant absenté un instant, un audacieux filou s'est emparé d'une forte ballée et a disparu avec elle.

DROME

Romans. — La chambre syndicale des ouvriers en chaussures de Romans et de Bourg-de-Péage invite tous les membres du conseil, ainsi que les collecteurs, à une réunion qui aura lieu samedi 18 courant, à 8 heures du soir, café Payen, place Jacquemart. Urgence.

On recevra les nouveaux adhérents. Le secrétaire, E. MELLINGER.

ARDECHE

Privas. — On se rappelle que les journaux s'étaient longtemps entretenus de l'épidémie hystérique qui sévissait à Albon, commune de Marcols; plusieurs médecins avaient été appelés par l'autorité locale; mais aucun d'eux n'avaient pu combattre cette terrible maladie.

Nous sommes heureux d'apprendre que cette dernière a été victorieusement combattue par un docteur de Paris, M. Sabatowski.

Ce médecin, après avoir demandé des renseignements à M. le maire de Marcols; s'est offert à venir lutter contre l'épidémie. Sur l'invitation de M. le maire, M. Sabatowski s'est rendu sur les lieux et après avoir donné des soins aux malades; ces derniers ont été radicalement guéris.

Nous devons ajouter que non-seulement ce docteur n'a pas exigé les moindres honoraires, mais qu'il aida de sa bourse les malades nécessiteux.

L'auteur de cet acte philanthropique a fait preuve d'un désintéressement qui honore le corps médical tout entier.

M. de Bernon, ancien trésorier général de l'Ardeche et de la Drôme, aujourd'hui en retraite, a été renversé par son cheval qui avait pris le mors aux dents.

Relévé sur sa connaissance, il a été transporté chez lui.

Son état est des plus graves.

CAVALCADE DE PRIVAS

Le comité d'organisation de la cavalcade qui doit avoir lieu le 19 courant à l'honneur de faire connaître au public l'énumération des objets de la loterie au bénéfice des pauvres de la ville de Privas, qui sera tirée dans une des salles de l'Hôtel de Ville immédiatement après la cavalcade.

Ce sont :

- 1° Une belle pendule; 2° Une cave à liqueur; 3° Un révoiver; 4° Une paire de candélabres; 5° Une paire de cache-pots en porcelaine de Chine; 6° Un tableau; 7° Un tableau; 8° Un révoiver; 9° Un révoiver; 10° Un révoiver; 11° Un révoiver; 12° Un révoiver; 13° Un révoiver; 14° Un révoiver; 15° Un révoiver; 16° Un révoiver; 17° Un révoiver; 18° Un révoiver; 19° Un révoiver; 20° Un révoiver; 21° Un révoiver; 22° Un révoiver; 23° Un révoiver; 24° Un révoiver; 25° Un révoiver; 26° Un révoiver; 27° Un révoiver; 28° Un révoiver; 29° Un révoiver; 30° Un révoiver; 31° Un révoiver; 32° Un révoiver; 33° Un révoiver; 34° Un révoiver; 35° Un révoiver; 36° Un révoiver; 37° Un révoiver; 38° Un révoiver; 39° Un révoiver; 40° Un révoiver; 41° Un révoiver; 42° Un révoiver; 43° Un révoiver; 44° Un révoiver; 45° Un révoiver; 46° Un révoiver; 47° Un révoiver; 48° Un révoiver; 49° Un révoiver; 50° Un révoiver; 51° Un révoiver; 52° Un révoiver; 53° Un révoiver; 54° Un révoiver; 55° Un révoiver; 56° Un révoiver; 57° Un révoiver; 58° Un révoiver; 59° Un révoiver; 60° Un révoiver; 61° Un révoiver; 62° Un révoiver; 63° Un révoiver; 64° Un révoiver; 65° Un révoiver; 66° Un révoiver; 67° Un révoiver; 68° Un révoiver; 69° Un révoiver; 70° Un révoiver; 71° Un révoiver; 72° Un révoiver; 73° Un révoiver; 74° Un révoiver; 75° Un révoiver; 76° Un révoiver; 77° Un révoiver; 78° Un révoiver; 79° Un révoiver; 80° Un révoiver; 81° Un révoiver; 82° Un révoiver; 83° Un révoiver; 84° Un révoiver; 85° Un révoiver; 86° Un révoiver; 87° Un révoiver; 88° Un révoiver; 89° Un révoiver; 90° Un révoiver; 91° Un révoiver; 92° Un révoiver; 93° Un révoiver; 94° Un révoiver; 95° Un révoiver; 96° Un révoiver; 97° Un révoiver; 98° Un révoiver; 99° Un révoiver; 100° Un révoiver; 101° Un révoiver; 102° Un révoiver; 103° Un révoiver; 104° Un révoiver; 105° Un révoiver; 106° Un révoiver; 107° Un révoiver; 108° Un révoiver; 109° Un révoiver; 110° Un révoiver; 111° Un révoiver; 112° Un révoiver; 113° Un révoiver; 114° Un révoiver; 115° Un révoiver; 116° Un révoiver; 117° Un révoiver; 118° Un révoiver; 119° Un révoiver; 120° Un révoiver; 121° Un révoiver; 122° Un révoiver; 123° Un révoiver; 124° Un révoiver; 125° Un révoiver; 126° Un révoiver; 127° Un révoiver; 128° Un révoiver; 129° Un révoiver; 130° Un révoiver; 131° Un révoiver; 132° Un révoiver; 133° Un révoiver; 134° Un révoiver; 135° Un révoiver; 136° Un révoiver; 137° Un révoiver; 138° Un révoiver; 139° Un révoiver; 140° Un révoiver; 141° Un révoiver; 142° Un révoiver; 143° Un révoiver; 144° Un révoiver; 145° Un révoiver; 146° Un révoiver; 147° Un révoiver; 148° Un révoiver; 149° Un révoiver; 150° Un révoiver; 151° Un révoiver; 152° Un révoiver; 153° Un révoiver; 154° Un révoiver; 155° Un révoiver; 156° Un révoiver; 157° Un révoiver; 158° Un révoiver; 159° Un révoiver; 160° Un révoiver; 161° Un révoiver; 162° Un révoiver; 163° Un révoiver; 164° Un révoiver; 165° Un révoiver; 166° Un révoiver; 167° Un révoiver; 168° Un révoiver; 169° Un révoiver; 170° Un révoiver; 171° Un révoiver; 172° Un révoiver; 173° Un révoiver; 174° Un révoiver; 175° Un révoiver; 176° Un révoiver; 177° Un révoiver; 178° Un révoiver; 179° Un révoiver; 180° Un révoiver; 181° Un révoiver; 182° Un révoiver; 183° Un révoiver; 184° Un révoiver; 185° Un révoiver; 186° Un révoiver; 187° Un révoiver; 188° Un révoiver; 189° Un révoiver; 190° Un révoiver; 191° Un révoiver; 192° Un révoiver; 193° Un révoiver; 194° Un révoiver; 195° Un révoiver; 196° Un révoiver; 197° Un révoiver; 198° Un révoiver; 199° Un révoiver; 200° Un révoiver; 201° Un révoiver; 202° Un révoiver; 203° Un révoiver; 204° Un révoiver; 205° Un révoiver; 206° Un révoiver; 207° Un révoiver; 208° Un révoiver; 209° Un révoiver; 210° Un révoiver; 211° Un révoiver; 212° Un révoiver; 213° Un révoiver; 214° Un révoiver; 215° Un révoiver; 216° Un révoiver; 217° Un révoiver; 218° Un révoiver; 219° Un révoiver; 220° Un révoiver; 221° Un révoiver; 222° Un révoiver; 223° Un révoiver; 224° Un révoiver; 225° Un révoiver; 226° Un révoiver; 227° Un révoiver; 228° Un révoiver; 229° Un révoiver; 230° Un révoiver; 231° Un révoiver; 232° Un révoiver; 233° Un révoiver; 234° Un révoiver; 235° Un révoiver; 236° Un révoiver; 237° Un révoiver; 238° Un révoiver; 239° Un révoiver; 240° Un révoiver; 241° Un révoiver; 242° Un révoiver; 243° Un révoiver; 244° Un révoiver; 245° Un révoiver; 246° Un révoiver; 247° Un révoiver; 248° Un révoiver; 249° Un révoiver; 250° Un révoiver; 251° Un révoiver; 252° Un révoiver; 253° Un révoiver; 254° Un révoiver; 255° Un révoiver; 256° Un révoiver; 257° Un révoiver; 258° Un révoiver; 259° Un révoiver; 260° Un révoiver; 261° Un révoiver; 262° Un révoiver; 263° Un révoiver; 264° Un révoiver; 265° Un révoiver; 266° Un révoiver; 267° Un révoiver; 268° Un révoiver; 269° Un révoiver; 270° Un révoiver; 271° Un révoiver; 272° Un révoiver; 273° Un révoiver; 274° Un révoiver; 275° Un révoiver; 276° Un révoiver; 277° Un révoiver; 278° Un révoiver; 279° Un révoiver; 280° Un révoiver; 281° Un révoiver; 282° Un révoiver; 283° Un révoiver; 284° Un révoiver; 285° Un révoiver; 286° Un révoiver; 287° Un révoiver; 288° Un révoiver; 289° Un révoiver; 290° Un révoiver; 291° Un révoiver; 292° Un révoiver; 293° Un révoiver; 294° Un révoiver; 295° Un révoiver; 296° Un révoiver; 297° Un révoiver; 298° Un révoiver; 299° Un révoiver; 300° Un révoiver; 301° Un révoiver; 302° Un révoiver; 303° Un révoiver; 304° Un révoiver; 305° Un révoiver; 306° Un révoiver; 307° Un révoiver; 308° Un révoiver; 309° Un révoiver; 310° Un révoiver; 311° Un révoiver; 312° Un révoiver; 313° Un révoiver; 314° Un révoiver; 315° Un révoiver; 316° Un révoiver; 317° Un révoiver; 318° Un révoiver; 319° Un révoiver; 320° Un révoiver; 321° Un révoiver; 322° Un révoiver; 323° Un révoiver; 324° Un révoiver; 325° Un révoiver; 326° Un révoiver; 327° Un révoiver; 328° Un révoiver; 329° Un révoiver; 330° Un révoiver; 331° Un révoiver; 332° Un révoiver; 333° Un révoiver; 334° Un révoiver; 335° Un révoiver; 336° Un révoiver; 337° Un révoiver; 338° Un révoiver; 339° Un révoiver; 340° Un révoiver; 341° Un révoiver; 342° Un révoiver; 343° Un révoiver; 344° Un révoiver; 345° Un révoiver; 346° Un révoiver; 347° Un révoiver; 348° Un révoiver; 349° Un révoiver; 350° Un révoiver; 351° Un révoiver; 352° Un révoiver; 353° Un révoiver; 354° Un révoiver; 355° Un révoiver; 356° Un révoiver; 357° Un révoiver; 358° Un révoiver; 359° Un révoiver; 360° Un révoiver; 361° Un révoiver; 362° Un révoiver; 363° Un révoiver; 364° Un révoiver; 365° Un révoiver; 366° Un révoiver; 367° Un révoiver; 368° Un révoiver; 369° Un révoiver; 370° Un révoiver; 371° Un révoiver; 372° Un révoiver; 373° Un révoiver; 374° Un révoiver; 375° Un révoiver; 376° Un révoiver; 377° Un révoiver; 378° Un révoiver; 379° Un révoiver; 380° Un révoiver; 381° Un révoiver; 382° Un révoiver; 383° Un révoiver; 384° Un révoiver; 385° Un révoiver; 386° Un révoiver; 387° Un révoiver; 388° Un révoiver; 389° Un révoiver; 390° Un révoiver; 391° Un révoiver; 392° Un révoiver; 393° Un révoiver; 394° Un révoiver; 395° Un révoiver; 396° Un révoiver; 397° Un révoiver; 398° Un révoiver; 399° Un révoiver; 400° Un révoiver; 401° Un révoiver; 402° Un révoiver; 403° Un révoiver; 404° Un révoiver; 405° Un révoiver; 406° Un révoiver; 407° Un révoiver; 408° Un révoiver; 409° Un révoiver; 410° Un révoiver; 411° Un révoiver; 412° Un révoiver; 413° Un révoiver; 414° Un révoiver; 415° Un révoiver; 416° Un révoiver; 417° Un révoiver; 418° Un révoiver; 419° Un révoiver; 420° Un révoiver; 421° Un révoiver; 422° Un révoiver; 423° Un révoiver; 424° Un révoiver; 425° Un révoiver; 426° Un révoiver; 427° Un révoiver; 428° Un révoiver; 429° Un révoiver; 430° Un révoiver; 431° Un révoiver; 432° Un révoiver; 433° Un révoiver; 434° Un révoiver; 435° Un révoiver; 436° Un révoiver; 437° Un révoiver; 438° Un révoiver; 439° Un révoiver; 440° Un révoiver; 441° Un révoiver; 442° Un révoiver; 443° Un révoiver; 444° Un révoiver; 445° Un révoiver; 446° Un révoiver; 447° Un révoiver; 448° Un révoiver; 449° Un révoiver; 450° Un révoiver; 451° Un révoiver; 452° Un révoiver; 453° Un révoiver; 454° Un révoiver; 455° Un révoiver; 456° Un révoiver; 457° Un révoiver; 458° Un révoiver; 459° Un révoiver; 460° Un révoiver; 461° Un révoiver; 462° Un révoiver; 463° Un révoiver; 464° Un révoiver; 465° Un révoiver; 466° Un révoiver; 467° Un révoiver; 468° Un révoiver; 469° Un révoiver; 470° Un révoiver; 471° Un révoiver; 472° Un révoiver; 473° Un révoiver; 474° Un révoiver; 475° Un révoiver; 476° Un révoiver; 477° Un révoiver; 478° Un révoiver; 479° Un révoiver; 480° Un révoiver; 481° Un révoiver; 482° Un révoiver; 483° Un révoiver; 484° Un révoiver; 485° Un révoiver; 486° Un révoiver; 487° Un révoiver; 488° Un révoiver; 489° Un révoiver; 490° Un révoiver; 491° Un révoiver; 492° Un révoiver; 493° Un révoiver; 494° Un révoiver; 495° Un révoiver; 496° Un révoiver; 497° Un révoiver; 498° Un révoiver; 499° Un révoiver; 500° Un révoiver; 501° Un révoiver; 502° Un révoiver; 503° Un révoiver; 504° Un révoiver; 505° Un révoiver; 506° Un révoiver; 507° Un révoiver; 508° Un révoiver; 509° Un révoiver; 510° Un révoiver; 511° Un révoiver; 512° Un révoiver; 513° Un révoiver; 514° Un révoiver; 515° Un révoiver; 516° Un révoiver; 517° Un révoiver; 518° Un révoiver; 519° Un révoiver; 520° Un révoiver; 521° Un révoiver; 522° Un révoiver; 523° Un révoiver; 524° Un révoiver; 525° Un révoiver; 526° Un révoiver; 527° Un révoiver; 528° Un révoiver; 529° Un révoiver; 530° Un révoiver; 531° Un révoiver; 532° Un révoiver; 533° Un révoiver; 534° Un révoiver; 535° Un révoiver; 536° Un révoiver; 537° Un révoiver; 538° Un révoiver; 539° Un révoiver; 540° Un révoiver; 541° Un révoiver; 542° Un révoiver; 543° Un révoiver; 544° Un révoiver; 545° Un révoiver; 546° Un révoiver; 547° Un révoiver; 548° Un révoiver; 549° Un révoiver; 550° Un révoiver; 551° Un révoiver; 552° Un révoiver; 553° Un révoiver; 554° Un révoiver; 555° Un révoiver; 556° Un révoiver; 557° Un révoiver; 558° Un révoiver; 559° Un révoiver; 560° Un révoiver; 561° Un révoiver; 562° Un révoiver; 563° Un révoiver; 564° Un révoiver; 565° Un révoiver; 566° Un révoiver; 567° Un révoiver; 568° Un révoiver; 569° Un révoiver; 570° Un révoiver; 571° Un révoiver; 572° Un révoiver; 573° Un révoiver; 574° Un révoiver; 575° Un révoiver; 576° Un révoiver; 577° Un révoiver; 578° Un révoiver; 579° Un révoiver; 580° Un révoiver; 581° Un révoiver; 582° Un révoiver; 583° Un révoiver; 584° Un révoiver; 585° Un révoiver; 586° Un révoiver; 587° Un révoiver; 588° Un révoiver; 589° Un révoiver; 590° Un révoiver; 591° Un révoiver; 592° Un révoiver; 593° Un révoiver; 594° Un révoiver; 595° Un révoiver; 596° Un révoiver; 597° Un révoiver; 598° Un révoiver; 599° Un révoiver; 600° Un révoiver; 601° Un révoiver; 602° Un révoiver; 603° Un révoiver; 604° Un révoiver; 605° Un révoiver; 606° Un révoiver; 607° Un révoiver; 608° Un révoiver; 609° Un révoiver; 610° Un révoiver; 611° Un révoiver; 612° Un révoiver; 613° Un révoiver; 614° Un révoiver; 615° Un révoiver; 616° Un révoiver; 617° Un révoiver; 618° Un révoiver; 619° Un révoiver; 620° Un révoiver; 621° Un révoiver; 622° Un révoiver; 623° Un révoiver; 624° Un révoiver; 625° Un révoiver; 626° Un révoiver; 627° Un révoiver; 628° Un révoiver; 629° Un révoiver; 630° Un révoiver; 631° Un révoiver; 632° Un révoiver; 633° Un révoiver; 634° Un révoiver; 635° Un révoiver; 636° Un révoiver; 637° Un révoiver; 638° Un révoiver; 639° Un révoiver; 640° Un révoiver; 641° Un révoiver; 642° Un révoiver; 643° Un révoiver; 644° Un révoiver; 645° Un révoiver; 646° Un révoiver; 647° Un révoiver; 648° Un révoiver; 649° Un révoiver; 650° Un révoiver; 651° Un révoiver; 652° Un révoiver; 653° Un révoiver; 654° Un révoiver; 655° Un révoiver; 656° Un révoiver; 657° Un révoiver; 658° Un révoiver; 659° Un révoiver; 660° Un révoiver; 661° Un révoiver; 662° Un révoiver; 663° Un révoiver; 664° Un révoiver; 665° Un révoiver; 666° Un révoiver; 667° Un révoiver; 668° Un révoiver; 669° Un révoiver; 670° Un révoiver; 671° Un révoiver; 672° Un révoiver; 673° Un révoiver; 674° Un révoiver; 675° Un révoiver; 676° Un révoiver; 677° Un révoiver; 678° Un révoiver; 679° Un révoiver; 680° Un révoiver; 681° Un révoiver; 682° Un révoiver; 683° Un révoiver; 684° Un révoiver; 685° Un révoiver; 686° Un révoiver; 687° Un révoiver; 688° Un révoiver; 689° Un révoiver; 690° Un révoiver; 691° Un révoiver; 692° Un révoiver; 693° Un révoiver; 694° Un révoiver; 695° Un révoiver; 696° Un révoiver; 697° Un révoiver; 698° Un révoiver; 699° Un révoiver; 700° Un révoiver; 701° Un révoiver; 702° Un révoiver; 703° Un révoiver; 704° Un révoiver; 705° Un révoiver; 706° Un révoiver; 707° Un révoiver; 708° Un révoiver; 709° Un révoiver; 710° Un révoiver; 711° Un révoiver; 712° Un révoiver; 713° Un révoiver; 714° Un révoiver; 715° Un révoiver; 716° Un révoiver; 717° Un révoiver; 718° Un révoiver; 719° Un révoiver; 720° Un révoiver; 721° Un révoiver; 722° Un révoiver; 723° Un révoiver; 724° Un révoiver; 725° Un révoiver; 726° Un révoiver; 727° Un révoiver; 728° Un révoiver; 729° Un révoiver; 730° Un révoiver; 731° Un révoiver; 732° Un révoiver; 733° Un révoiver; 734° Un révoiver; 735° Un révoiver; 736° Un révoiver; 737° Un révoiver; 738° Un révoiver; 739° Un révoiver; 740° Un révoiver; 741° Un révoiver; 742° Un révoiver; 743° Un révoiver; 744° Un révoiver; 745° Un révoiver; 746° Un révoiver; 747° Un révoiver; 748° Un révoiver; 749° Un révoiver; 750° Un révoiver; 751° Un révoiver; 752° Un révoiver; 753° Un révoiver; 754° Un révoiver; 755° Un révoiver; 756° Un révoiver; 757° Un révoiver; 758° Un révoiver; 759° Un révoiver; 760° Un révoiver; 761° Un révoiver; 762° Un révoiver; 763° Un révoiver; 764° Un révoiver; 765° Un révoiver; 766° Un révoiver; 767° Un révoiver; 768° Un révoiver; 769° Un révoiver; 770° Un révoiver; 771° Un révoiver; 772° Un révoiver; 773° Un révoiver; 774° Un révoiver; 775° Un révoiver; 776° Un révoiver; 777° Un révoiver; 778° Un révoiver; 779° Un révoiver; 780° Un révoiver; 781° Un révoiver; 782° Un révoiver; 783° Un révoiver; 784° Un révoiver; 785° Un révoiver; 786° Un révoiver; 787° Un révoiver; 788° Un révoiver; 789° Un révoiver; 790° Un révoiver; 791° Un révoiver; 792° Un révoiver; 793° Un révoiver; 794° Un révoiver; 795° Un révoiver; 796° Un révoiver; 797° Un révoiver; 798° Un révoiver; 799° Un révoiver; 800° Un révoiver; 801° Un révoiver; 802° Un révoiver; 803° Un révoiver; 804° Un révoiver; 805° Un révoiver; 806° Un révoiver; 807° Un révoiver; 808° Un révoiver; 809° Un révoiver; 810° Un révoiver; 811° Un révoiver; 812° Un révoiver; 813° Un révoiver; 814° Un révoiver; 815° Un révoiver; 816° Un révoiver; 817° Un révoiver; 818° Un révoiver; 819° Un révoiver; 820° Un révoiver; 821° Un révoiver; 822° Un révoiver; 823° Un révoiver; 824° Un révoiver; 825° Un révoiver; 826° Un révoiver; 827° Un révoiver; 828° Un révoiver; 829° Un révoiver; 830° Un révoiver; 831° Un révoiver; 832° Un révoiver; 833° Un révoiver; 834° Un révoiver; 835° Un révoiver; 836° Un révoiver; 837° Un révoiver; 838° Un révoiver; 839° Un révoiver; 840° Un révoiver; 841° Un révoiver; 842° Un révoiver; 843° Un révoiver; 844° Un révoiver; 845° Un révoiver; 846° Un révoiver; 847° Un révoiver; 848° Un révoiver; 849° Un révoiver; 850° Un révoiver; 851° Un révoiver; 852° Un révoiver; 853° Un révoiver; 854° Un révoiver; 855° Un révoiver; 856° Un révoiver; 857° Un révoiver; 858° Un révoiver; 859° Un révoiver; 860° Un révoiver; 861° Un révoiver; 862° Un révoiver; 863° Un révoiver; 864° Un révoiver; 865° Un révoiver; 866° Un révoiver; 867° Un révoiver; 868° Un révoiver; 869° Un révoiver; 870° Un révoiver; 871° Un révoiver; 872° Un révoiver; 873° Un révoiver; 874° Un révoiver; 875° Un révoiver; 876° Un révoiver; 877° Un révoiver; 878° Un révoiver; 879° Un révoiver; 880° Un révoiver; 881° Un révoiver; 882° Un révoiver; 883° Un révoiver; 884° Un révoiver; 885° Un révoiver; 886° Un révoiver; 887° Un révoiver; 888° Un révoiver; 889° Un révoiver; 890

# CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 0/0 aux bons à échéance, à	2 ans.
4 0/0 id. id.	18 mois
3 0/0 id. id.	1 an
2 1/2 0/0 id. id.	6 mois
2 0/0 id. id.	3 mois
1 0/0 à l'argent remboursable à VUE	

## SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS  
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS  
St-Etienne, rue de Foy, 3  
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Couvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.  
Service spécial pour la Caisse de Reports

### MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la **CEINTURE FUY-LAU-RENT**, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

Éviter les Contrefaçons

### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

### Huitième Année

## LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Moutons, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, etc.

### LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon  
Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODEFROY, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

### OCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie BERTRAND, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, n° 23. — Prix de la location, comprenant net de charges et enlèvement, 1,700 fr. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : le seul véritable Sirop Ernest Pagliano, seul et unique successeur de Jérôme Pagliano; les Filules de Morrison, le Tamerin Erba, les Pastilles indiennes du docteur Wilson.

### MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR  
Mme Vve YVERNAT  
3, rue Vieil-Remercié (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes  
Chambres indépendantes  
Soins intelligents et discrétion  
Consultations  
Prix Modérés  
Connatt l'Allemand

**HERNIES** Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés Laurent PUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

« On n'abusé guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

### SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de santé, dite :

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, éructations, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, languueur, congestion, névrose, dermates, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, magueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de M<sup>rs</sup> la duchesse de Castellan, la duchesse de Plunkow, M<sup>rs</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

Cure n° 98.774. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélan- colie; tous ces maux ont disparu sous l'influence heureuse de votre divine Revalescière. — LÉON FREYLER, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63.476. — M. le curé Combarot, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrance de l'estomac, de nerfs, faibles- ses et sueurs nocturnes.

Cure n° 99.625. — Arignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'oppression, de souffrances de vingt ans, d'époussantes les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni marcher, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BORREL, néo Carbonnetty, rue du Balay, n° 11.

Cure n° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qu'il m'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. DE MONTANET, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/2 kil., 2 fr. 25; 1/4 kil., 1 fr. 15; 1/8 kil., 70 c. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonnes digestions et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits anti-diabétiques de Revalescière en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. Évitez toute substitution frauduleuse.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 3.

SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital : 1,100,000 francs

# LAITERIES DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME  
Capital : 1,100,000 francs

SIÈGE SOCIAL

LYON --- 60, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 60 --- LYON

L'Administration a l'honneur d'informer le Public que les produits de la SOCIÉTÉ DES LAITERIES DU RHONE se trouvent chez les Dépositaires dont les noms et adresses suivent :

- 1<sup>er</sup> Arrondissement**  
CUZIN, 5, rue Royale.  
DURAND, 21, rue Romarin.  
DUMAS, 3, rue du Piâtre.  
DUPOY, 20, rue Toisan.  
CARRÉ, 5, rue des Capucins.  
REYMOND, 3, rue Vieille-Monnaie.  
MUSY, 24, rue Royale.  
VILLARD, 8, rue du Carat.  
CHABROLAIN, 11, rue des Fantassques.  
BURCKARD, 15, rue Vieille-Monnaie.  
PRADEL, 6, rue Terraille.  
BUREL, 15, rue Romarin.  
COURTAY, 35, quai Saint-Vincent.  
MADIGNIER, 3, rue Hippolyte-Fiendria.  
BOVY, 41, rue Puits-Gaihot.  
BOYREL, place Saint-Vincent.  
SAINT-NIZIER, 5, place Saint-Nizier.
- 2<sup>e</sup> Arrondissement**  
MERLIN, 3, place des Cordeliers.  
LEBEUF, 20, rue Port-du-Temple.

- HULLARD, 18, rue Gnesparin.  
YACHER, 18, rue Grédois.  
PRADEL, 19, rue Mercière.  
FACHON, 27, rue Dubois.  
PIDOUX, 1, rue de Jussieu.  
DESFORTES, 55, rue Grédois.  
GIRAUD, 20, rue Thomassin.  
BIDAUD, 12, rue Palais-Grillet.  
TROTOT, 24, rue de la Charité.  
BERTHIER, 50, rue Franklin.  
SABATIER, 43, rue de la Charité.  
VAUTRAIN, 23, rue de Condé.  
GENEVAY, 28, rue Sainte-Hélène.  
BERLIAT, 40, rue de la Charité.  
DUFAY, 4, quai de l'Hôpital.  
TREYNET, 27, rue Bourbon.  
MAURANT, 28, rue Franklin.  
MOULIN, 14, rue de Condé.  
GAMBET, 14, rue du Plat.  
SARRAZIN, 8, rue du Plat.  
DAL-LEUX, 52, rue Saint-Joseph.  
TOINET, 1, rue Saint-Dominique.  
MIGNON, 46, rue Franklin.

- GAY, 23, rue des Remparts-d'Alsay.  
PEYTER, 34, rue Franklin.  
GAUTHIER, 35, rue Vaubecour.  
LETOURNEAU, 72, rue de la Charité.  
CHABERT, 45, rue de la Charité.  
BEUF, 29, rue de la Charité.
- 3<sup>e</sup> arrondissement**  
LALOGÉ, 65, rue Rabelais.  
VOZIN, 105, rue Rabelais.  
DUPONT, 40, rue Mazenod.  
SAVOYAT, 175, rue Moncey.  
MANCHON, 109, avenue de Saxe.  
CAPONAT, 457, rue de Vendôme.  
RACINEUX, 23, rue Desargues.  
CHAVANT, 140, rue Ste-Elisabeth.  
METHA, 9, rue Servient.  
CHAISE, 9, rue Ste-Jeanne.  
PARISE, 4, place de la Victoire.  
FALQUE, 6, Grande-Rue de la Guillotière.  
GENEST, 11, rue de Chartres.  
FROMENTIN, 26, quai des Brotteaux.

- CLERC, 30, cours Lafayette.  
REVOL, 4, rue de la Charité.  
ALABOUVETTE, 90, rue de la Charité.  
PERRIER, 130, cours Lafayette.  
Miles FORRON, 20, rue Mazenod.  
CHAPET, 175, rue Moncey.  
GORGIER, 25, rue de la Part-Dieu.  
Miles COTTAZ, 3, rue Passet.
- 4<sup>e</sup> Arrondissement**  
HENRY, 11, rue Dumont.
- 5<sup>e</sup> Arrondissement**  
DUPUY, 14, rue de la Bombarde.  
CARRIÈRE, 5, rue St-Pierre-le-Vieux.  
LAVERGNE, 8, rue Lelnerie.  
BARBIER, 9, rue de l'Arbalète.  
MALASSAGNE, 31, rue Saint-Georges.  
HUOT, 88, rue Saint-Georges.  
GUTTIN, 25, quai de l'Archevêché.  
COUDENE, 15, rue du Doyenné.

- 6<sup>e</sup> Arrondissement**  
DURAND, 3, cours Lafayette.  
FLOSSEAU, 54, cours Vitton.  
AJOUX, 29, cours Vitton.  
BARJON, 35, cours Vitton.  
MANDIER, 3, cours Vitton.  
JAMBON, 41, rue Malesherbes.  
BOUCHER, 43, rue Godefroy.  
BURDIN, 60, avenue de Saxe.  
CLERC, 42, cours Morand.  
ROYER, 20, rue Bugeaud.  
ROCHAT, 432, rue Bugeaud.  
GUICHER, 65, cours Vitton.  
DESSAGNÉS, 158, rue Bossuet.  
MAY, 127, rue Bugeaud.  
CAPONI, 81, rue Bugeaud.  
MARDONNET, 49, rue Bugeaud.  
CHAMBAL, 104, rue Bugeaud.  
ORANGE, passage des Tramways.  
VAZELLE, 40, cours Vitton.  
COPPE, 110, rue de Gréqui.  
SALAGON, 53, avenue de Noailles.  
MOYA, 50, cours Morand.

- COPPE fils, 28, rue Godefroy.  
VIELLY, 18, cours Vitton.  
BACKMANN, 140, rue Masséna.  
DURVAL, 99, rue Tronchet.  
GUICHER, 102, rue Bugeaud.  
BEJUT, 55, rue Mollière.  
DESSAGNÉ-COURT, 41, r. Montbertrand.  
CELLIER, 408, rue de Vendôme.  
GUEBER, 41, cours Lafayette.  
CHANET, 9, rue Pierre-Corneille.  
MORTIER, 19, rue Cuvier.  
NIGAY, 54, rue Cuvier.  
ASTIER, 134, rue Duguesclin.  
Veuve MATHIEU, 208, rue Bossuet.  
RIOU, 98, rue Duguesclin.  
CHABROLLES, 87, rue Mozenod.  
BUFFE, 210, rue Moncey.  
SAMBARDIER, 46, rue Ney.  
JOUVENET, 61, rue Ste-Elisabeth.  
AILLIOD, 175, rue de Sully.  
PERRIGNON, 98, rue Tête-d'Or.  
VARENNE, cours Vitton.

## TARIF DES PRODUITS

Lait pur, non écrémé, en vases clos et scellés, le litre.....	0 30	Beurre de table, le 1/2 kil.....	1 75	Œufs garantis frais.....	au cours	Fromage vache, ordinaire, pièce.....	0 15
Lait pur, non écrémé, le litre.....	0 25	Beurre ordinaire, 1/2 kil.....	1 50	Fromages double crème, la douzaine.....	2 50	Fromages frais ou mi-sec, pièce.....	0 15
Beurre extra fin, le 1/2 kil.....	2 50	Crème double, le 1/4 litre.....	0 40	Fromages à la faisselle, pièce.....	0 15	Fromages Mont d'Or.....	0 25

Tous les vases de Lait sont scellés aux initiales L. R.  
Tous les produits, Beurre, Œufs frais sont marqués de l'estampille: LAITERIES DU RHONE

# EXIGER LA MARQUE

Pour renseignements et réclamations, s'adresser au siège social, 60, RUE DE L'HOTEL DE VILLE, à l'entresol

**MAISON PELLERIN-BARDIN**  
LYON - 41, Cours Morand - LYON

**SPECIALITÉ**  
DES  
**COSTUMES D'ENFANTS**

Dessins et exécution de Broderies

**LINGERIE CONFECTIONNÉE**  
Trousseaux & Layettes

**PILULES BRITANNIQUES**

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-spasmodiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

DEPOT: Pharm. Bayerel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon  
Eenvoi par la poste

**PASTILLES INDIENNES** du Docteur Wilson

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx.

Dépôt général, Pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, et Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, LYON.  
Pharmacie MODERNE, à SAINT-ETIENNE. — Pharmacie CHATROUX, place Grenette, à GRENOBLE. — Délai dans toutes les bonnes pharmacies.

**CONTRE ANÉMIE CHLOROGÈ, MANQUE D'APPÉTIT**  
MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

## VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit par toute autre cause débilitante, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOIT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON

DÉTAIL: Pharm. Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharm. Basset, rue St-Alexandre, à Saint-Just; pharm. Boissonnet, cours de Brosses. A Grenoble, pharm. Chatrouse et Marcel; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

## AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

### UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 138

SANS INJECTIONS NI MERCURE  
Dr FRILLON, guérit rapidement  
**MALADIES SECRETES**  
Consultations tous les jours, de 3 à 5 h., gratuites de 7 h. à 9 h.  
Rue Cuvier, 15, Lyon  
CORRESPONDANCES

## TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

### AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

### LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL: Pharmacie MAZADE et DALOZ, 44, rue d'Algérie. — Pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Brosses. — A GRENOBLE, pharm. Chatrouse et Marcel. — A SAINT-ETIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix : 2 fr. 50 cent.

## CHAPELLERIE

Maison RIVIER seurs  
Fondée en 1842  
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80

Prix fixes

## LEÇONS

d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

### 60 ans de succès

BAUME  
détruisant vite et sans danger tous les cors aux pieds. Dépôt à Lyon chez le concierge du Palais-du-Commercé, place de la Mourse.

### 20

Centimes le rouleau et au-dessus; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de 1888 des prix inconnus. Magasin rue Hippolyte-Fiendria, 19, près des Capucins. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. Gros et DÉTAIL.

### AVIS L'ELIXIR BARBERON

Avis aux malades et aux personnes qui ont fait les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt: pharmacie Auguste, 8, rue Thomas-sin, Lyon.